

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 18 février 2013, à 19h30 au Club Nautique.

1. OUVERTURE

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Johanne Tremblay Côté et Hélène D. Michaud
Messieurs les conseillers	François Garon et Alain Royer

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 3 personnes.

1. **Ouverture**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
4. **Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 janvier 2013 et de la séance extraordinaire du 11 février 2013**
5. **Correspondance : Voir liste**
6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 31 janvier 2013
 - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 1 – janvier 2013 »
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - février 2013 »
7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 Liste des permis émis pour le mois de janvier 2013
 - 7.2 États des résultats au 31 janvier 2013
8. **Avis de motion**
 - 8.1 Projet de règlement relatif à la mise en place d'infrastructures d'égout (assainissement des eaux usées) desservant les secteurs situées entre la charge et la décharge du lac et décrétant un emprunt pour en défrayer les coûts
9. **Règlements**
10. **Résolutions**
 - 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
 - 10.2 Augmentation du traitement des élus et employés municipaux au 1^{er} janvier 2013 (coût de la vie)
 - 10.3 Ajustement à apporter à certains salaires d'employés pour l'année financière 2012
 - 10.4 Autorisation de remboursement des frais de financement concernant la réfection du chemin du Tour-du-Lac Sud
 - 10.5 Participation de la Ville au déficit d'opération 2012 du site de traitement des boues de fosses septiques
 - 10.6 Octroi de contrat **ADM-2013-002** à la firme *Laboratoires d'Expertises de Québec Itée* pour la réalisation d'une étude géotechnique aux fins de vérification des sols en place de la capacité portante suffisante en vue de la construction de l'Hôtel-de-Ville
 - 10.7 Contrat avec *Ferme aux toits orange* pour le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville de Lac Sergent
 - 10.8 Acquisition d'infrastructures lumineuses – octroi de contrat à G.L. électricien inc et Hydro-Québec
 - 10.9 Attestation de la réalisation des travaux dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – dossier 2012-06-2840
 - 10.10 Politique de reconnaissance du mérite et du bénévolat – formation d'un jury
 - 10.11 Fixation des tarifs d'utilisation de la rampe de mise à l'eau et de l'horaire
11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
13. **Deuxième période de questions**
14. **Clôture de la séance**
15. **Levée de l'assemblée**

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

13-02-024

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2013 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2013**

Séance ordinaire du 21 janvier 2013

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

13-02-025

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2013 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

Séance extraordinaire du 11 février 2013

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

13-02-026

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 février 2013 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois de février 2013 et la dépose.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 JANVIER 2013**

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 31 janvier 2013.

13-02-027

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier au 31 janvier 2013 soit adopté tel que lu.

6.2 APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 1 / JANVIER 2013

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 1 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 59 506.00 \$.

13-02-028

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ladite liste de chèques émis pour le mois de janvier 2013 soit adoptée tel que présentée.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – FÉVRIER 2013

Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère, informe les membres du Conseil qu'elle est en conflit d'intérêt et se retire de la séance.

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois de février 2013.

13-02-029

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer au montant **2 867.66\$** liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de **2 867.66\$**.

Josée Brouillette,
Directrice générale et secrétaire trésorière

Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère, réintègre son siège suite à l'adoption de cette résolution.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 Liste des permis émis pour le mois de janvier 2013

Chacun des membres du Conseil ayant reçu la liste des permis émis pour le mois de janvier 2013, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Que la liste des permis émis pour le mois de janvier 2013 soit annexée au présent procès-verbal.

7.2 États des résultats au 31 janvier 2013

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport budgétaire au 31 janvier 2013 et une copie est remise aux membres du Conseil.

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement relatif à la mise en place d'infrastructures d'égout (assainissement des eaux usées) desservant les secteurs situés entre la charge à la décharge du lac, et le secteur Baie-de-l'Île et décrétant un emprunt pour en défrayer les coûts

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Denis Racine, maire, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de Ville, un règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

De décréter un emprunt pour en défrayer les coûts de la mise en place d'infrastructures d'égout (assainissement des eaux usées) desservant les secteurs suivants.

- La zone 1 (à la charge du lac) pour un total de 66 résidences;
- La zone 2 (secteur nord du lac jusqu'à Baie-de-l'Île) pour un total de 226 résidences;
- La zone 3 (secteur Baie-de-l'Île) pour un total de 17 résidences.

Donné à Lac-Sergent, ce 18^{ème} jour du mois de février 2013.

9. RÈGLEMENTS

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

Permis de démolition – 2074, chemin du Tour-du-Lac Sud

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 31 janvier 2013 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

13-02-030

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

10.2 Augmentation du traitement des élus et employés municipaux au 1^{er} janvier 2013 (coût de la vie)

ATTENDU QUE le règlement #106 relatif au traitement des élus municipaux prévoit que l'indexation des salaires peut être établie par résolution du conseil municipal;

ATTENDU QUE les contrats des employés permanents (*directrice générale et inspecteur municipal*) prévoient également que l'indexation des salaires peut être établie par résolution du conseil municipal;

13-02-031

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'augmentation de taux de 1.5% soit appliquée rétroactivement à la rémunération des membres du conseil municipal et des employés permanents de la Ville à compter du 1^{er} janvier 2013.

10.3 Ajustement à apporter à certains salaires d'employés pour l'année financière 2012

CONSIDÉRANT QUE le contrat entre la Ville de Lac Sergent et l'inspecteur municipal stipulait un taux de 6% de vacances annuelles et ce, à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster à la hausse le taux imposé de 4% pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 21 janvier 2013;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller

13-02-032

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de Ville approuve les ajustements à apporter à la rémunération de l'inspecteur municipal ci-après :

Durée des services	Rémunération versée	Vacances versées (4%)	Ajustement 2%
Du 1 ^{er} janvier au 2 février 2013	3 438,17 \$	137,53 \$	68,76\$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2012	36 327,45 \$	1 453,10 \$	726,55\$
Total:			795,31 \$

10.4 Autorisation de remboursement des frais de financement concernant la réfection du chemin du Tour-du-Lac Sud

ATTENDU QUE la Ville de Lac Sergent a entériné par la résolution 09-02-029 le projet de loi privée, lequel prévoyait des travaux de réfection du chemin du Tour-du-Lac Sud à réaliser entre les deux Villes concernées;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Ville de Lac Sergent;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier nous a acheminé une facture relative aux frais de financement de la réfection de la route Tour-du-Lac Sud au montant de 9 747\$;

ATTENDU QUE les sommes alloués au remboursement du capital et intérêts ont été réservées lors de l'adoption du budget 2013;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

13-02-033

QUE la Ville de Lac Sergent autorise le paiement des frais financiers (année 2013 – versement 2/15) au montant de 9 747.00 \$ à la Ville de Ste-Catherine.

10.5 Participation de la Ville au déficit d'opération 2012 du site de traitement des boues de fosses septiques

ATTENDU QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) a accepté d'assumer le déficit d'opération 2012 du centre de traitement des boues de fosses septiques de la municipalité de Deschambault-Grondines;

ATTENDU QUE la dépense doit être assumée par les municipalités de la MRC de Portneuf;

13-02-034

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac Sergent autorise le paiement de 892.82\$ à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) en compensation au déficit d'opération 2012 du site de traitement des boues de fosses septiques de Deschambault-Grondines.

- 10.6 Octroi de contrat **ADM-2013-002** à la firme *Laboratoires d'Expertises de Québec Itée* pour la réalisation d'une étude géotechnique aux fins de vérification des sols en place de la capacité portante suffisante en vue de la construction de l'Hôtel-de-Ville

ATTENDU QUE la Ville de Lac Sergent a procédé à un appel d'offres de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique aux fins de vérification des sols en place de la capacité portante suffisante en vue de la construction de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE les firmes suivantes nous ont fait parvenir une soumission de travaux conforme au devis préalablement établi :

	SOUSSIONNAIRE	Coût	TPS	TVQ	TOTAL
1	LVM	3 400,00 \$	170,00 \$	339,15 \$	3 909,15 \$
2	Laboratoires d'expertise Québec Itée	3 300,00 \$	165,00 \$	329,18 \$	3 794,18 \$
3	Inspec-Sol	5 725,00 \$	286,25 \$	571,07 \$	6 582,32 \$

13-02-035

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le contrat pour la réalisation de l'étude géotechnique soit octroyée à la firme « Laboratoires d'expertise Québec Itée » au montant de 3 300\$ plus les taxes applicables;

QUE la réalisation des travaux soit faite au plus tard le 5 mars 2013.

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 331-2121 – Immobilisations – Hôtel de Ville.

- 10.7 Contrat avec *Ferme aux toits orange* pour le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville de Lac Sergent

13-02-036

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal retienne les services de la « *Ferme aux toits orange* » pour le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville de Lac Sergent, de la signature de la convention de services jusqu'au 28 février 2014, conformément aux termes du projet de convention soumis et selon les prix unitaires tel qu'annexé à la présente.

QUE le conseil autorise la dépense jusqu'à concurrence de 3 000\$ incluant toutes taxes applicables au poste budgétaire Hygiène du Milieu / programme animaux errants / 246-0412.

LA directrice générale est autorisée à signer la convention pour et au nom de la Ville.

10.8 Acquisition d'infrastructures lumineuses – octroi de contrat à G.L. électricien inc et Hydro-Québec

ATTENDU QUE l'installation de luminaire vis-à-vis le 1580, chemin du Tour-du-Lac Nord rendra le système d'éclairage public plus sécuritaire;

ATTENDU QUE la firme G.L. inc., entrepreneur électricien nous a fait parvenir une soumission pour l'acquisition d'un mât et d'un luminaire DEL conforme au devis préalablement établi par la Ville de Lac-Sergent au coût de 819\$ plus les taxes applicables;

13-02-037

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent procède à l'achat de 1 luminaire auprès de G.L. Inc. au montant de 819\$ plus les taxes applicables ;

QUE la Ville de Lac-Sergent mandate Hydro-Québec pour le raccordement du luminaire au coût de 325\$ plus les taxes applicables ;

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 331-2421 – Immobilisations /Éclairage des rues.

10.9 Attestation de la réalisation des travaux dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – dossier 2012-06-2840

13-02-038

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

10.10 Politique de reconnaissance du mérite et du bénévolat – formation d'un jury

13-02-039

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac Sergent entend assurer le suivi de la Politique de reconnaissance du mérite et du bénévolat;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE nommer les personnes ci-après mentionnées jury pour l'attribution des médailles du mérite et du bénévolat :

- Jean-Marc Robitaille, président;
- Claude Morin, membre
- Cécile Falardeau, membre

10.11 Fixation des tarifs d'utilisation de la rampe de mise à l'eau et de l'horaire

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser les tarifs d'utilisation de la rampe de mise à l'eau afin d'offrir aux utilisateurs une disponibilité adéquate ;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation annuelle des résidents et non-résidents est déterminée par résolution du Conseil de Ville tel que stipulé dans le règlement #234 concernant l'enregistrement des utilisateurs et usagers et les conditions d'utilisation de la rampe de mise à l'eau;

13-02-040

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la cotisation annuelle pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau soit de **50\$** dollars pour les résidents et de **100\$** pour les non-résidents.

QUE l'horaire d'utilisation 2012 soit reconduit pour l'année 2013 avec les ajustements nécessaires.

11. **SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES**

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR**

13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions sont posées et répondues.

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

13-02-041

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20h40.

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière